



Le traitement lexicographique des noms propres et des noms communs français empruntés à l'arabe par le *Dictionnaire Historique de la langue française*

Sami Mabrak

École Normale Supérieure de Sétif, Algérie
Laboratoire de recherche en didactique des langues

CeRLA, Université Lumière Lyon 2

s.mabrak@ens-setif.dz

<https://orcid.org/0000-0001-8320-7338>

Reçu le 26-03-2024 / Évalué le 20-04-2024 / Accepté le 10-05-2024

Résumé

Les noms propres et les noms communs représentent une catégorie linguistique spécifique et divergente par rapport aux autres catégories linguistiques en langue française. La présente étude analyse le traitement lexicographique des noms propres et des noms communs français empruntés à l'arabe dans le *Dictionnaire Historique de la langue française*. En adoptant une méthode analytique et comparative pour analyser un corpus de 32 lexies, l'étude a permis de soulever quatre constats, à savoir : (1) les noms propres et les noms communs empruntés à l'arabe ont des équivalents en langue française, (2) les noms propres et les noms communs français empruntés à l'arabe appartiennent à la même catégorie linguistique que leur origine en langue arabe, (3) les noms propres et les noms communs français ont une concordance référentielle totale ou partielle avec leurs origines en langue arabe, (4) les noms propres et les noms communs français empruntés à l'arabe sont devenus des bases de dérivation. Les noms propres et les noms communs constituent une catégorie linguistique spécifique, se distinguant par leurs caractéristiques propres au sein de la langue française. Cette étude se concentre sur le traitement lexicographique des noms propres et des noms communs français empruntés à l'arabe, tels qu'ils sont présentés dans le *Dictionnaire Historique de la langue française*. À travers une méthode analytique et comparative appliquée à un corpus de 32 lexies, quatre principaux constats ont émergé : (1) les noms propres et les noms communs empruntés à l'arabe possèdent des équivalents en français ; (2) ils conservent la même catégorie linguistique que leur forme d'origine en arabe ; (3) ils présentent une concordance référentielle, totale ou partielle, avec leurs origines arabes ; (4) ils servent de bases de dérivation dans la langue française. Cette recherche met en lumière les mécanismes d'intégration et d'adaptation des emprunts arabes dans le lexique français, tout en soulignant l'apport du *Dictionnaire Historique* dans la compréhension de ces phénomènes linguistiques.

Mots-clés : nom propre, nom commun, traitement lexicographique, morphologie, dictionnaire historique de la langue française

المعالجة المعجمية لأسماء الأعلام وأسماء الجنس في اللغة الفرنسية المستعارة من اللغة العربية في المعجم التاريخي للغة الفرنسية

الملخص

تُمثل أسماء الأعلام وأسماء الجنس فئة لغوية خاصة تختلف عن الفئات اللغوية الأخرى في اللغة الفرنسية. تُحلل هذه الدراسة المعالجة المعجمية لأسماء الأعلام والأسماء المشتركة في اللغة الفرنسية المستعارة من اللغة العربية في المعجم التاريخي للغة الفرنسية. ومن خلال اعتماد منهج تحليلي ومقارن لدراسة مدونة تتكون من 32 اسماً، سمحت هذه الدراسة بالوقوف على أربع نقاط، وهي : أولاً، أسماء الأعلام وأسماء الجنس المستعارة من اللغة العربية لها مقابلات لفظية في اللغة الفرنسية، ثانياً، تنتمي أسماء الأعلام وأسماء الجنس المستعارة من اللغة العربية إلى الفئة اللغوية نفسها التي ينتمي إليها أصلها في العربية، ثالثاً، لأسماء الأعلام وأسماء الجنس توافق مرجعي كلي أو جزئي مع أصولها في اللغة العربية، رابعاً، أصبحت أسماء الأعلام وأسماء الجنس المستعارة من اللغة العربية قواعد اشتقاق في اللغة الفرنسية.

الكلمات المفتاحية : اسم العلم، الاسم الجنس، المعالجة المعجمية، علم الصرف، المعجم التاريخي للغة الفرنسية.

The lexicographical treatment of French proper nouns and common nouns borrowed from Arabic by the *Historical Dictionary of the French Language*

Abstract

Proper nouns and common nouns represent a specific and distinct linguistic category within the French language. This study examines the lexicographical treatment of proper and common nouns in French borrowed from Arabic, as presented in the Historical Dictionary of the French Language. Using an analytical and comparative method applied to a corpus of 32 lexemes, the study highlights four key findings : (1) proper and common nouns borrowed from Arabic have equivalents in French ; (2) they retain the same linguistic category as their original form in Arabic ; (3) they exhibit referential concordance, either total or partial, with their Arabic origins ; (4) they serve as derivational bases in the French language. This research sheds light on the mechanisms of integration and adaptation of Arabic borrowings into the French lexicon, while emphasizing the contribution of the Historical Dictionary to understanding these linguistic phenomena.

Keywords: proper noun, common noun, lexicographical treatment, morphology, historical dictionary of the French language

Introduction

Lors de la constitution du corpus de notre thèse de doctorat (Mabrak, 2018), basé sur les entrées de trois dictionnaires historiques (arabe, français et anglais), un type particulier d'entrées avait retenu notre attention : celles qui sont formées à partir de noms propres (Npr) et de noms communs (Nc). Parmi les exemples étudiés figurent les termes 'ACADÉMIE', 'AMAZONE', 'APOCALYPSE', 'BLED', 'CAILLETTE', 'CHRIST', 'ÈVE', 'FATMA', 'GRAAL', 'INTERNET', 'JACQUES' et 'MARITORNE'. L'objectif principal de notre thèse était de comparer

la macrostructure et la microstructure de ces trois dictionnaires historiques. La question du traitement lexicographique des Npr et des Nc n'a été abordée que de manière marginale (Mabrak, 2018 : 102). Cet article nous permet aujourd'hui de revenir sur cette problématique et d'approfondir l'analyse du traitement lexicographique de ces deux catégories linguistiques spécifiques que sont les Npr et les Nc.

Cet article se propose par conséquent d'analyser le traitement lexicographique d'une catégorie spécifique de Npr et de Nc en français, à savoir ceux empruntés à l'arabe et traités comme tels par le *Dictionnaire Historique de la langue française* (Rey, 2010). Nous nous intéressons particulièrement à deux types de Npr et de Nc : ceux désignant des individus ou des lieux. Ce choix se justifie par le fait qu'ils constituent des unités lexicales dotées d'une valeur référentielle et symbolique dans les deux langues, le français et l'arabe. Le *Dictionnaire Historique* (le RH) a été retenu comme source principale de notre corpus en raison de la spécificité de son approche lexicographique des Npr et des Nc, qui s'inscrit dans une perspective historique. En effet, ce dictionnaire présente non seulement la signification de ces termes en arabe, mais retrace également leur passage de l'arabe au français, décrit leur évolution morpho-sémantique et documente leur usage depuis leur première attestation dans la langue française. Pour mener cette étude, nous adoptons une méthode d'analyse morpho-sémantique visant à identifier les processus lexicaux de création des Npr et des Nc français à partir de leurs origines arabes. Cette méthode permettra de comparer la signification et l'aspect référentiel des Npr et des Nc français avec ceux de leurs équivalents arabes. Enfin, cette recherche explorera également comment certains Npr français empruntés à l'arabe ont évolué pour devenir des Nc, offrant ainsi un éclairage sur les dynamiques d'emprunt et de transformation lexicale.

En ce qui concerne le plan de notre travail, cet article s'articulera en deux parties principales. La première sera consacrée à un état de l'art analytique portant sur le statut linguistique du Npr, en mettant particulièrement l'accent sur la problématique complexe des frontières entre le Npr et le Nc en français. Cette section permettra de poser le cadre théorique nécessaire à la compréhension des enjeux lexicographiques abordés.

La deuxième partie présentera les résultats de notre analyse du traitement lexicographique des Npr et des Nc français empruntés à l'arabe, en s'appuyant sur leur définition lexicographique telle qu'elle est proposée dans le RH. Cette analyse mettra en lumière les spécificités de l'intégration et de l'évolution de ces termes dans le lexique français, tout en soulignant les apports du RH dans la compréhension de ces phénomènes linguistiques.

1. Nom propre : quelques repères notionnels et conceptuels

Pour commencer, il est important de souligner que la question des Npr constitue l'un des sujets linguistiques les plus débattus, suscitant des questionnements interdisciplinaires (Vaxelaire, 2016 : 68). Cette complexité explique, selon nous, la diversité des approches méthodologiques adoptées par les chercheurs, qui proposent des théories scientifiques divergentes pour aborder cette catégorie linguistique. En nous appuyant sur les références citées dans cet article, nous constatons que la catégorie des Npr en français est étudiée selon deux perspectives principales :

1. La structure lexicale du Npr, analysée à travers une approche morpho-sémantique.
2. La fonction du Npr, examinée sous l'angle de sa visée référentielle.

C'est à partir de ces deux axes que nous structurons l'état de l'art de notre travail, offrant ainsi un cadre théorique solide pour aborder les enjeux lexicographiques et linguistiques liés aux noms propres.

1.1. Structure lexicale des noms propres

Par définition, le Npr est « tout nom qui, au singulier, en position de sujet et non accompagné d'un adjectif ou d'une relative restrictive, est incompatible avec l'article défini » (Kleiber, 1981 : 306). Cette définition, partagée par de nombreux linguistes tels que Pamp (1985) et Schapira (2010), soulève néanmoins la question complexe de l'élaboration d'une définition universelle capable de regrouper tous les Npr (Dauzat, 1950 : 1).

Les approches linguistiques pour étudier les Npr varient considérablement. Certains chercheurs, comme Kripke (1980) et Jonasson (1994 : 21), les abordent sous un angle sémantique, les considérant comme des désignateurs rigides ayant un emploi régulier (Schapira, 2010). D'autres, en revanche, adoptent une perspective morphologique, voyant les Npr comme des éléments linguistiques dépourvus de signification (Gardiner, 1954) ou comme des noms sans connotation (Mill, 1988). Par ailleurs, Gardiner (1954) approfondit l'analyse des Npr en mettant l'accent sur leur aspect étymologique. Il distingue ainsi entre les Npr purs et les Npr obscurs, en fonction de leur transparence étymologique. Cette approche met en lumière la diversité des origines et des évolutions des Npr, enrichissant ainsi la compréhension de leur rôle dans la langue¹.

1.2. Aspect référentiel des noms propres

La question de l'aspect référentiel des Npr dépasse le cadre d'une analyse purement linguistique. En effet, pour Ziff (1977 : 322), les Npr sont construits à partir de structures lexicales dont l'étude exige de prendre en compte non seulement leur nature morpho-sémantique, mais aussi leur valeur référentielle. Cette perspective remet en cause l'idée de mono-référentialité des Npr, car leur dimension référentielle entretient un lien direct et explicite avec les cultures, et pas uniquement avec la linguistique. C'est dans cette optique que Jonasson (1994 : 17) insiste sur l'unicité référentielle des Npr, qui repose sur des propriétés spatiales, temporelles et individuelles. Cette approche exclut, de toute évidence, la représentation des Npr comme de simples descriptions instables dans le temps et dans l'espace, soulignant plutôt leur ancrage profond dans des contextes culturels et historiques spécifiques.

2. Noms propres, entre fonction logique et besoin sociolinguistique

La fonction principale des Npr réside dans leur capacité à désigner un individu particulier ou un lieu spécifique (Vendryes, 1952 : 67).

¹ Cette approche nous intéresse plus particulièrement dans la mesure où notre objectif est d'analyser les Npr français ayant une origine étymologique arabe.

Cette fonction de désignation se distingue de celle d'autres structures lexicales, comme les Nc, par sa référentialité unique et autonome (Ducrot, Todorov, 1972 : 321), qui ne nécessite pas obligatoirement un contexte explicite pour être comprise. Cette spécificité s'explique par le fait que le Npr identifie un particulier spécifique parmi d'autres particuliers appartenant à la même catégorie. Ainsi, la nomination consiste à isoler et à comparer un particulier par rapport à ses semblables. C'est dans ce sens que Jonasson (1994 : 14) définit la référence comme « *un fait de la parole, un acte auquel le langage se prête, mais qui n'est pas inscrit dans la langue, en tant que catégorie linguistique* ».

La référentialité des Npr constitue un point de divergence fondamental entre les linguistes et les logiciens. Les logiciens, comme Coseriu (1975) et Searle (1971), considèrent le Npr comme un outil lexical remplissant une fonction référentielle précise dans une situation de communication donnée. En revanche, les linguistes, tels que Kleiber (1981), Kripke (1980) et Gardiner (1954), s'intéressent aux Npr en tant que structures lexicales dotées de propriétés morpho-sémantiques spécifiques. Nous souscrivons à l'analyse de Jonasson (1994), qui propose une synthèse entre ces deux approches. Selon elle, « la fonction référentielle n'est pas réservée au seul nom propre, elle n'est pas non plus la seule fonction communicative assumée par le nom propre, ni sa raison d'être » (Jonasson, 1994 : 19). Jonasson distingue ainsi entre la catégorie linguistique du Npr et sa fonction référentielle. Cette distinction est également mise en avant par Van Langendonck (1973) et Droste (1975), qui comparent les Npr aux homonymes pour souligner leur complexité et leur double dimension, à la fois linguistique et référentielle.

3. Noms propres, propriétés lexicales et typologie

Le Npr appartient à une catégorie linguistique dotée d'une structure prototypique. Cela signifie qu'il est possible d'identifier certains traits caractéristiques qui le distinguent, sans que ces traits soient nécessairement définitionnels. Parmi ces traits figurent notamment l'emploi de la majuscule, la flexion fixe, l'absence de déterminant, le manque de sens référentiel intrinsèque, la mono-

référentialité, ainsi que la désignation de personnes ou de lieux (Kleiber, 1981). Cependant, ces traits ne sont pas toujours présents de manière constante ou uniforme : certains Npr en possèdent davantage que d'autres. C'est dans cette perspective que Cormier (2014 : 145) distingue les Npr typiques des Npr périphériques.

D'un point de vue linguistique, les Npr se répartissent en deux catégories principales : les Npr non modifiés et les Npr modifiés. Le Npr non modifié se caractérise par un emploi référentiel unique, primaire et particulier. En revanche, le Npr modifié est souvent assimilé à un Nc dès lors que son sens dénotatif est altéré. Ainsi, un Npr initialement considéré comme primaire peut devenir secondaire à la suite d'un changement sémantique (Jonasson, 1994 : 12).

Par ailleurs, plusieurs propriétés linguistiques permettent de différencier le Npr non modifié du Npr modifié. Parmi celles-ci, on retrouve l'usage de la majuscule (Frontier, 1997), l'intraduisibilité² (Rey, 1979 ; Mańczak, 1968), l'absence d'article, l'incompatibilité avec les déterminants, et la non-référentialité. Ces propriétés soulignent la complexité et la diversité des Npr dans leur fonctionnement linguistique³.

4. Nom propre et nom commun

Le Nc est, par définition, un nom dont la fonction morpho-sémantique et référentielle consiste à « regrouper des objets, des individus et des phénomènes ayant des propriétés en commun » (Jonasson, 1994 : 16). Ainsi, le Nc est une structure linguistique qui véhicule « un sens lexical codifié, lié à un savoir général ou à un concept applicable à un nombre indéfini de particuliers » (Jonasson, 1994 : 18). C'est à partir de ces deux définitions que nous analyserons les frontières entre Npr et Nc.

Nous commençons par les propos de Coseriu (1975 : 234), qui s'interroge sur la nature et la fonction du Npr et du Nc. Il explique que les

² Vaxelaire [2006] donne l'exemple de la traduisibilité des noms des parties politiques.

³ Pour expliciter ce critère du manque du sens dénotatif, Vendryes [1952 : 67] donne l'exemple des Npr suivants : *Alexandre, César ou Napoléon*. En fait, « le contenu de ces noms a pour limite la personnalité qu'ils désignent. Pour ceux qui n'en ont jamais entendu parler, ils sont littéralement vides de sens ». Dans le même sens, selon Jespersen [1961 : 544], « le Np n'a de sens qu'en lien avec un référent, ce qui implique une familiarité avec ce dernier ».

frontières entre ces deux catégories sont instables, flexibles et en mouvement constant. En effet, un Npr peut changer de catégorie linguistique et devenir, par exemple, une structure lexicale générale sous l'effet de l'usage, du contexte et de la syntaxe (Jonasson, 1994 : 12). Dans le même sens, Borer (2005) souligne qu'il n'existe pas de marques lexicales définitives propres aux Npr indépendamment du contexte. C'est donc ce dernier qui permet de classer certaines structures lexicales comme appartenant à la catégorie des Npr ou à d'autres catégories, telles que les Nc.

Malgré la complexité et la difficulté d'identifier clairement les frontières entre Npr et Nc, certains linguistes ont proposé des éléments d'analyse pour les différencier. Étant donné que notre étude porte sur le Npr en français, nous nous appuyons sur les travaux du linguiste français Georges Kleiber (1981, 1995, 2016), qui a approfondi l'analyse du Npr et du Nc dans cette langue.

Kleiber (2016 : 32) distingue le Npr du Nc en mettant en avant la spécificité du Npr, qui « désigne le particulier directement et durablement, alors que le nom commun désigne le particulier indirectement, par l'intermédiaire d'un sens lexical ». Cette idée est partagée par Vaxelaire (2016 : 74), qui considère que le Npr véhicule une définition a priori, tandis que le Nc repose sur une définition a posteriori. En effet, « contrairement aux Nc, qui dénomment des catégories pour ensuite référer à leurs occurrences, les Npr dénomment des particuliers ou individus pour ensuite y référer » (Kleiber, 2016 : 30). Ainsi, le Npr nécessite un apprentissage systématique, ce qui n'est pas le cas du Nc (Kleiber, 2016 : 34). D'un point de vue sémantique, Kleiber identifie la dénomination comme un critère clé de distinction. Selon lui, si le Npr véhicule un sens dénominatif, le Nc possède un sens descriptif. Autrement dit, « la référence s'établit décisivement sur le mode dénominatif : c'est le fait de porter le nom qui s'avère déterminant. Dans le second cas, elle repose sur le mode descriptif : c'est le fait de répondre aux traits ou conditions qui fondent la catégorie qui est en l'occurrence décisif » (Kleiber, 2016 : 32).

L'analyse des frontières entre Npr et Nc reste une question délicate, car ces deux catégories peuvent changer de statut de manière constante, en

fonction du contexte et de l'usage. Par exemple, un Nc peut devenir un Npr s'il désigne la catégorie d'appartenance elle-même (Kleiber, 2016 : 33). De même, un Npr peut se transformer en Nc lorsqu'il est utilisé pour désigner une catégorie plutôt qu'un membre unique de cette catégorie. C'est pourquoi Kleiber (2016 : 41) insiste sur le fait que « *les Npr ne s'appliquent pas à des particuliers en tant que particuliers, mais à des particuliers en tant que membres d'une catégorie ou classe supérieure* ».

5. Traitement lexicographique des noms propres et des noms communs

Pour aborder la question du traitement lexicographique⁴ des Npr et des Nc dans les dictionnaires de langue, il est essentiel de commencer par examiner la relation entre la structure morphologique de ces catégories linguistiques et leurs définitions respectives. Le signe linguistique, en tant que structure lexicale, représente une relation de nature variée, dont l'interprétation dépend de la perspective adoptée pour l'analyser.

- a) Perspective linguistique : Ferdinand de Saussure (2005) évoque une relation arbitraire entre le signifié et le signifiant.
- b) Perspective énonciative : Émile Benveniste (1971, 1974) qualifie cette relation de nécessaire à la production et à la compréhension de l'énoncé dans une situation d'énonciation donnée.
- c) Perspective lexicographique : Les signes linguistiques, une fois intégrés dans les dictionnaires, entretiennent une relation motivée avec leurs définitions (Mabrak, 2020). Cette motivation s'explique par le fait que la définition lexicographique est élaborée à partir d'un corpus précis, attestant l'usage réel des entrées (Mabrak, 2021 : 344-346).

Au-delà de ces trois perspectives, Kleiber (1981, 2016) propose une nouvelle approche lexicologique pour envisager les Npr. Il qualifie la relation entre le Npr et sa définition comme une 'relation de dénomination',

⁴ En nous basant sur les références bibliographiques utilisées dans cette contribution, nous avons constaté que les recherches portant sur le Npr et sur le Nc en adoptant une perspective lexicographique sont très limitées par rapport à celles qui adoptent une perspective purement linguistique.

ou lien dénominatif. Jonasson (1994 : 19) partage cette notion, la décrivant comme une ‘convention sociale’ résultant d’une dénomination préalable, construite sur la base d’un lien associatif plutôt que référentiel.

Revenons maintenant au traitement lexicographique des Npr et des Nc dans les dictionnaires de langue. Ces deux catégories font l’objet de divergences dans leur traitement selon les différents types de dictionnaires français. Par exemple, *le Grand Robert* traite la lexie ‘0000’ tantôt comme un Npr, tantôt comme un Nc, tandis que le Larousse la considère comme un substantif.

Ces divergences ne se limitent pas à la macrostructure⁵ des dictionnaires, c’est-à-dire à la manière dont les entrées sont présentées et organisées. Elles sont également observables au niveau de la définition lexicographique⁶ elle-même. Par ailleurs, les dictionnaires français n’adoptent pas un traitement uniforme pour définir les Npr et les Nc. Par exemple, selon Jonasson (1994 : 21), *le Petit Larousse* illustré « adopte une distinction typographique : il réserve la majuscule pour les noms propres des personnes réelles, des divinités, des réalités géographiques et astronomiques. Pour les noms propres des personnages fictifs, les organisations sociales ou politiques, les produits industriels, ils sont transcrits avec une minuscule ».

Après avoir présenté, dans les sections précédentes, le cadre théorique relatif au statut linguistique des Npr et des Nc, nous nous intéresserons, dans ce qui suit, à l’analyse de leur traitement lexicographique dans un type particulier de dictionnaires de langue française : le *Dictionnaire Historique de la langue française* (RH).

⁵ Nous utilisons le terme ‘macrostructure’ pour faire référence à la constitution et la mise en ordre des entrées des dictionnaires (Cf. Mabarak, 2018 :8).

⁶ Étant donné que notre travail ne s’inscrit pas dans une perspective de comparaison de la définition des Npr par les dictionnaires, nous nous contenons de donner l’exemple de la divergence que nous avons constatée dans la définition de l’entrée constituée à partir du Nc ‘FELLAGA’ ou ‘FELLGHA’. Si cette entrée est définie par le RH comme Nc désignant « *des bandits de grand chemin* », ce même Nc fait référence au Maghreb (Tunis, Algérie et Maroc) aux patriotes (tunisiers, algériens ou marocains) qui combattaient pour l’indépendance de leurs pays respectifs. Certes cette démonstration n’apporte pas du nouveau en elle-même, mais néanmoins elle permet de mettre en lumière la sensibilité de la question du traitement lexicographique des Npr et des Nc dans un type particulier des dictionnaires de langue française, à savoir le RH. Cela s’inscrit dans la dimension historique, sociale, culturelle de l’autorité exercée par les dictionnaires de langue de façon générale et les dictionnaires historiques en particulier sur les sociétés.

6. Les noms propres et les noms communs empruntés à l'arabe dans le *Robert Historique*

Dans cette section, nous analyserons le traitement lexicographique que le RH réserve à une catégorie spécifique de Npr et de Nc français, à savoir ceux empruntés à l'arabe. Notre objectif est d'étudier et de comparer le statut linguistique ainsi que la référentialité de ces Npr et Nc par rapport à leur statut et à leur référentialité d'origine en arabe. Cette analyse s'appuie sur trois hypothèses principales, qui constituent le point de départ de notre étude.

Nous postulons que, après avoir été attesté en langue française, les Npr et les Nc empruntés à l'arabe :

- a) Conservent à la fois leur statut linguistique (en tant que Npr ou Nc) et leur aspect référentiel, correspondant à leur usage initial en arabe ;
- b) Évoluent dans le temps et dans l'espace, notamment à travers des variations graphiques et/ou phonétiques, tout en s'adaptant au système graphique et phonétique de la langue française ;
- c) Deviennent des bases de dérivation, formant ainsi des familles lexicales en français.

Ces hypothèses nous permettront d'explorer les mécanismes d'intégration et de transformation des emprunts arabes dans le lexique français, tout en mettant en lumière le rôle du RH dans la documentation de ces phénomènes linguistiques.

6.1. Corpus de l'étude

Pour mener cette étude, nous avons constitué un corpus de 32 lexies (8 Npr et 24 Nc empruntées à l'arabe, en nous appuyant sur leur définition lexicographique dans le RH. Nous tenons à préciser que le nombre de lexies retenues dans ce corpus n'est pas un facteur déterminant pour aborder la problématique de cette étude. En effet, nous avons estimé que les lexies choisies, bien que sélectionnées de manière aléatoire, sont suffisamment représentatives pour explorer les questions soulevées et tester les hypothèses de notre recherche.

01	AÏD	07	FATMA	13	IMAM	19	MUSULMAN
02	ALAOUIITE	08	FATWA	14	KHARIDJITE	20	SOUFI
03	CALIFE	09	FELLAGA	15	MAHDI	21	WAHABITE
04	CHIITE	10	FELLAH	16	MALÉKITE	22	ZERIBA
05	CHÉRIF	11	FQIH	17	MOLLAH		
06	ÉMIR	12	HIJAB	18	MOUDJAHID		

Tableau 1 : corpus des noms propres

01	AÏD EL-KÉBIR	03	AÏD EL-SEGHIR	05	ISLAM	07	CHAFISME	09	FATIHA
02	AÏD EL-FITR	04	CHARIA	06	CORAN	08	SUNNA	10	OMRA

Tableau 2 : corpus des noms communs

6.2. Noms propres et noms communs français empruntés à l'arabe : ont-ils d'autres équivalents en langue française ?

L'analyse des définitions lexicographiques des lexies de notre corpus dans le RH a révélé que 17 lexies sur 32 possèdent un équivalent en français, comme l'illustre le Tableau 3.

	Npr/Nc	Attestée	Équivalent	Attestée		Npr/Nc	Attestée	Équivalent	Attestée
01	AÏD	/	Fête	1050	10	FELLAGA	1915	Bandit	1620
02	CALIFE	1360	Successeur	1380	11	FELLAH	1735	Laboureur	1155
03	CHARIA	1855	Loi	980	12	FQIH	/	Marabout	1560
04	CHÉRIF	1552	Noble	1050	13	HIDJAB	XX ^e	Voile	1130
05	ÉMIR	1575	Prince	1120	14	IMAM	1559	Ministre	1120
06	FATWA	1989	Consultation	1355	15	ISLAM	1697	Soumission	1549
07	MAHDI	1842	Bien dirigé	1382	16	SUNNA	1538	Règle	1265
08	MOLLAH	1605	Seigneur	1080	17	SOUFI	1751	Mystique	1380
09	MOUDJAHID	1903	Combattant	1080					

Ce constat nous a amené à nous interroger sur les raisons pour lesquelles certaines lexies possèdent des équivalents en français, tandis que d'autres n'en ont pas. Pour approfondir cette question, il nous a paru pertinent d'examiner s'il existe une corrélation entre la date de première attestation de ces lexies et celle de leurs équivalents, en nous appuyant toujours sur les données du RH.

En comparant les dates de première attestation des Npr et Nc empruntés à l'arabe avec celles de leurs équivalents (voir Tableau 3), nous avons observé que 14 lexies sont attestées en français après la première apparition de leurs équivalents. Cette observation nous permet d'écarter l'hypothèse selon laquelle la création de Npr et de Nc français à partir de

structures lexicales arabes s'expliquerait par l'absence d'équivalents préexistants en français.

Face à ce constat, nous avons formulé une nouvelle hypothèse : les Npr et Nc français empruntés à l'arabe véhiculaient, au moment de leur intégration, une signification (ou une valeur référentielle) spécifique qui ne pouvait pas être entièrement exprimée par les équivalents déjà présents en français. Cette hypothèse sera examinée en détail dans la section 4.7 (Les Npr et les Nc français sont-ils en concordance référentielle avec leur origine arabe ?).

6.3. Noms propres et noms communs français : appartiennent-ils aux mêmes catégories que leur origine en arabe ?

Tout d'abord, il est important de noter que le RH n'indique pas explicitement la catégorie linguistique des lexies de notre corpus à travers un système d'étiquetage⁷. C'est uniquement en analysant leur définition lexicographique que nous avons pu identifier les Npr et les Nc par rapport aux autres catégories linguistiques du lexique français. Le même constat s'applique au Dictionnaire Historique de la Langue Arabe (DHLA), qui ne recourt pas non plus à un système d'étiquetage explicite pour distinguer les Npr et les Nc. Cette absence contraste avec les dictionnaires de langue générale français, comme *le Petit Robert*, qui utilisent un système d'étiquetage clair pour identifier les catégories linguistiques, y compris les Npr et les Nc.

Par ailleurs, parmi les 32 lexies de notre corpus, seules deux lexies ne partagent pas la même catégorie linguistique que leur origine en arabe. Il s'agit de 'FATMA' et 'MAHDI', toutes deux traitées comme des Nc en français, alors qu'elles sont considérées comme des Npr dans le DHLA⁸.

Selon le RH, la lexie 'FATMA' (attestée en français en 1900) est un Npr correspondant au prénom de la fille du prophète Mohamed, un prénom très répandu parmi les femmes musulmanes. Cependant, après son intégration en français, elle est devenue un Nc pour désigner les femmes employées comme domestiques, notamment dans la région

⁷ Il s'agit d'un système métalangagier. En général, les dictionnaires adoptent un système d'étiquetage spécifique permettant de renseigner le lecteur sur l'entrée.

⁸ <https://www.dohadictionary.org/>

du Maghreb pendant la période coloniale. De même, la lexie 'CORAN'⁹, qui est un Npr dans le DHLA, est traitée comme un Nc dans le RH pour désigner tout livre de chevet.

Quant à la lexie 'MAHDI', elle est attestée pour la première fois en français en 1842. Contrairement à 'FATMA', qui est restée inflexible, 'MAHDI' est devenue une base de dérivation, formant une famille lexicale comprenant les mots 'MAHDISTE' et 'MAHDISME'. Nous analyserons plus en détail la question des formes lexicales dérivées à partir des Npr et Nc empruntés à l'arabe dans la section 4.5 (*Les Npr et les Nc français empruntés à l'arabe deviennent-ils des bases de dérivation ?*).

6.4. Noms propres et noms communs français empruntés à l'arabe ont-ils des variations orthographiques ?

Dans cette section, nous analyserons si les Npr et les Nc empruntés à l'arabe ont subi des variations orthographiques ou s'ils ont conservé la même orthographe depuis leur première attestation dans le lexique français. Pour commencer, il convient de préciser que les lexies de notre corpus présentant des variations orthographiques appartiennent presque toutes à la catégorie des Nc, à l'exception d'une seule lexie¹⁰. Cette tendance peut s'expliquer, selon nous, par le fait que les Npr, en raison de la nature de leur structure lexicale et de leur aspect référentiel, résistent davantage aux changements morphologiques et à l'évolution sémantique. L'analyse des définitions des lexies de notre corpus révèle que 20 Nc ont développé des variations orthographiques. Ce constat met en lumière la complexité de l'intégration et de l'évolution des Nc empruntés à l'arabe dans le lexique français.

Prenons l'exemple de la lexie 'MUSULMAN', qui présente plusieurs variations orthographiques : 'MONTSSOLIMAN', 'MUSSULMAN' et 'MUSULMAN'. L'existence de ces variantes montre que l'intégration de ce Nc dans le lexique français soulève des questions d'ordre graphique et phonétique. En effet, en adoptant un système de transcription ou de transliteration, les Npr et Nc empruntés à l'arabe sont susceptibles de donner lieu à plusieurs formes orthographiques.

⁹ Le Npr du livre saint en Islam.

¹⁰ Il s'agit du Npr 'CHARIA' qui a une autre variation orthographique 'SHARIA'.

En comparant ces lexies avec celles qui possèdent des équivalents en français, nous avons observé que les lexies présentant des variations orthographiques sont souvent les mêmes que celles ayant des équivalents en français. Par exemple, les lexies 'CALIFE', 'CHARIA' et 'SOUFI' présentent plusieurs variantes orthographiques tout en ayant des équivalents en français : respectivement 'Prince', 'Loi' et 'Mystique' (voir tableau 1).

À la suite de ces analyses, nous nous intéresserons, dans la section suivante, à l'évolution des Npr et Nc empruntés à l'arabe dans le lexique français. Notre objectif sera d'examiner si ces Npr et Nc sont restés invariables ou s'ils sont devenus des bases de dérivation.

6.5. Noms propres et noms communs français empruntés à l'arabe deviennent-ils des bases de dérivation ?

Deux observations principales retiennent notre attention. Premièrement, toutes les lexies de notre corpus traitées par le RH comme des Nc sont devenues des bases de dérivation, formant ainsi de nouvelles familles lexicales. Le fait qu'une lexie empruntée à l'arabe soit utilisée comme Nc constitue un élément clé pour qu'elle puisse servir de base à la création de formes dérivées. Par exemple, la lexie 'ISLAM', traitée comme Nc, a donné naissance aux formes lexicales suivantes : 'ISLAMISME', 'ISLAMISTE', 'ISLAMIQUE', 'ISLAMISER', 'ISLAMISATION', 'ISLAMISÉ' et 'ISLAMITÉ'.

Deuxièmement, les lexies qui sont devenues des bases de dérivation sont les mêmes qui présentent des variations orthographiques. Sur la base de ce constat, nous pouvons confirmer l'existence d'une corrélation entre deux phénomènes : d'une part, la capacité d'un Nc français emprunté à l'arabe à développer des variations orthographiques, et d'autre part, sa transformation en base de dérivation pour former une nouvelle famille lexicale. Autrement dit, les Nc empruntés à l'arabe qui présentent des variations orthographiques sont également ceux qui deviennent des bases de dérivation, enrichissant ainsi le lexique français.

6.6. Noms propres et noms communs français : sont-ils en concordance référentielle avec leur origine arabe

Pour analyser la question de la référentialité des Nc et des Npr français empruntés à l'arabe, nous avons analysé un corpus textuel constitué à partir

des définitions lexicographiques extraites du RH et du DHLA. Après analyse, il ressort que les lexies de notre corpus peuvent être classées en trois catégories en fonction de leur concordance référentielle avec leurs origines en arabe :

1. 27 lexies présentant une concordance référentielle totale.
2. 4 lexies présentant une concordance référentielle partielle.
3. Une seule lexie dont la concordance référentielle est nulle.

Par exemple, les lexies 'FATWA', 'ALAOUIITE', 'FATHA', 'ZERIBA' et 'OMRA' ont conservé la même référentialité que leurs origines en arabe. Ce constat s'applique aussi bien aux Npr qu'aux Nc.

En revanche, les lexies 'CHARIA', 'CHERIF', 'CORAN' et 'FATWA' développent une valeur référentielle partielle par rapport à leurs origines en arabe.

Quant au Nc 'FELLAGA', synonyme de 'BANDIT' selon le RH, il n'a aucun rapport référentiel avec son origine arabe, où il désigne 'une personne qui combat pour la libération de son pays'.

Ces données nous permettent de formuler un constat : la concordance référentielle ne dépend pas du fait qu'une lexie soit traitée comme un Npr ou un Nc. Ainsi, les Npr et Nc français ont tendance à conserver la valeur référentielle de leurs origines en arabe.

Il convient de préciser que les lexies de notre corpus relèvent principalement du domaine religieux, en l'occurrence de l'Islam. Cela nous amène à supposer que le RH recense essentiellement les Npr et Nc français empruntés à l'arabe qui appartiennent à la terminologie de l'Islam. Cette spécificité explique en grande partie la concordance référentielle totale observée pour la majorité des Npr et Nc français avec leurs origines en arabe¹¹.

Conclusion

Le statut linguistique et l'aspect référentiel des noms propres (Npr) et des noms communs (Nc) soulèvent de nombreuses questions

¹¹ Pour la présentation du traitement lexicographique du lexique français attesté la première fois en Algérie, voir Mabrak (2022).

d'ordre sémantique et morphologique en langue française. Cet article se concentre sur un type particulier de Npr et de Nc, à savoir ceux empruntés à l'arabe. Pour ce faire, un corpus de Npr et de Nc français d'origine arabe a été constitué. En adoptant une méthode analytique et comparative, l'étude a permis de mettre en lumière cinq éléments essentiels relatifs au traitement lexicographique de ces Npr et Nc par le *Dictionnaire Historique de la langue française* (RH) :

1. Les Npr et les Nc empruntés à l'arabe ont des équivalents en français.
2. Les Npr et les Nc français empruntés à l'arabe appartiennent à la même catégorie linguistique que celle de leur origine en arabe.
3. Après leur première attestation en français, les Npr et les Nc empruntés à l'arabe présentent des variations orthographiques.
4. Les Npr et les Nc français ont une concordance référentielle, totale ou partielle, avec leurs origines en arabe.
5. Les Npr et les Nc français empruntés à l'arabe sont devenus des bases de dérivation, formant ainsi de nouvelles familles lexicales en français.

Enfin, il est important de souligner que les Npr et les Nc français empruntés à l'arabe relèvent principalement du lexique religieux, en particulier de l'Islam. Ce constat nous amène à nous interroger sur les raisons de cette spécificité. Ainsi, il serait pertinent de comparer le statut linguistique et l'aspect référentiel des Npr et Nc français empruntés à l'arabe avec ceux empruntés à d'autres langues, afin d'approfondir notre compréhension des mécanismes d'intégration et d'évolution des emprunts lexicaux en français.

Bibliographie

- Arrar, S. 2021. « Lecture littéraire par dévoilement progressif : modalités et atouts didactiques ». *Développement des ressources humaines (Université Sétif 2)*, n° 16 (2), p. 820-833.
- Benvéniste, É. 1971. *Problème de linguistique générale*. T. 1, Paris : Gallimard.
- Benvéniste, É. 1974. *Problème de linguistique générale*. T. 2, Paris : Gallimard.
- Borer, H. 2005. Structuring Sense. In: *Name Only*, Vol. 1, Oxford: Oxford University Press.

- Cormier, A. 2014. « Que deviennent les noms propres ? ». *Cahiers de lexicologie*, Vol. 105, N° 2, p. 141-160.
- Coseriu, E. 1975. *Sprachtheorie und allgemeine Sprachwissenschaft*. Munich.
- Dauzat, A. 1950. *Les Noms de personnes : origine et évolution*. Paris : Delagrave.
- Droste, Flip G. 1975. « On Proper Names ». *Leuvense Bijdragen*, Vol. 64, p. 1-14.
- Ducrot, O., Todorov, T. 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris : Éditions du Seuil.
- Frontier, A. 1997. *La Sémantique*. Paris : Belin.
- Gardiner, Sir A. 1954. *The Theory of Proper Names – A Controversial Essay*. Londres: Oxford University Press.
- Jespersen, O. 1961. « A Modern English Grammar ». Londres/Copenhague: George Allen & Unwin ltd. / Ejnar Munksgaard.
- Jonasson, K. 1994. *Le Nom propre. Constructions et interprétations*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Kleiber, G. 1981. *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*. Paris : Klincksieck.
- Kleiber, G. 1995. Sur la définition des noms propres : une dizaine d'années après. In : M. Noailly (éd.), *Nom propre et nomination*, Paris : Klincksieck, p. 11-36.
- Kleiber, G. 2016. « Dénomination et catégorisation ». *Langue française*, Vol. 2, N° 190, p. 29-44.
- Kripke, S. 1980. *La Logique des noms propres*. Paris : Minuit.
- Mabrak, S. 2018. *La macrostructure et la microstructure des dictionnaires historiques : étude analytique et comparative de la macrostructure et de la microstructure des dictionnaires historiques français, anglais et arabe*. Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2. <https://theses.fr/2018LYSE2089>
- Mabrak, S. 2020. Critères de constitution des entrées à partir d'un corpus historique : Le cas des dictionnaires historiques anglais, arabe et français. In : Mangeot, Mathieu ; Tutin, Agnès (éd.), *Lexique (s) et genre (s) textuel (s :) approches sur corpus*, Paris : Éditions des archives contemporaines, p. 175-192.
- Mabrak, S. 2021. « Quand des signes linguistiques deviennent des entrées des dictionnaires : le cas du *dictionnaire historique de la langue française* ». *Revue Traduction et Langues*, Vol. 20, N°1, p. 337- 352.
- Mabrak, S. 2022. « Pour une présentation du traitement lexicographique du français algérien dans le Dictionnaire Historique de la langue française ». *Aleph. Langues, médias et sociétés*, Vol. 9, N°1, p. 293-314.
- Manczak, W. 1968. « Le nom propre et le nom commun ». *Revue internationale d'onomastique*, Vol. 20, N° 3, p. 205-218.
- Mill, John S. 1988. *Système de logique déductive et inductive*, T1. Bruxelles : Mardaga.
- Pamp, B. 1985. « Ten Theses on Proper Names ». *Names*, vol. 33, p. 111-118.
- Rey, A. 1979. *La terminologie : noms et notions*. « Que sais-je ? ». Paris : P.U.F.
- Rey, A. (Dir.) 2010. *Dictionnaire historique de la langue française : contenant les mots français en usage et quelques autres délaissés, avec leur origine....* Paris : Le Robert.
- Schapira, C. 2010. Antonomase in absentia du nom propre ou le clonage référentiel. S. N. Osu et al. (Éd.), *Construction d'identité et processus d'identification*, Berne : Peter Lang, p. 379-396.

Searle, J. 1971. The problem of proper names. In: Steinberg: D. & Jakobovits, L., (éd.), p. 135-141.

Saussure de, F. 2005 [1916]. *Cours de linguistique générale*. Genève : Arbre d'Or.

Van Langendonck, W. 1973. « Zur semantischen Syntax der Eigennamen ». *Namenkundliche Informationen*, N° 23, p. 14-24.

Vaxelaire, J-L. 2006. « Pistes pour une nouvelle approche de la traduction automatique des noms propres ». *Meta*, Vol. 51, N° 4, p. 719-738.

Vaxelaire, J-L. 2016. « De la définition linguistique du nom propre ». *Langue française*, vol. 2, N° 190, p. 65-78.

Vendryes, J. 1952. Les tâches de l'onomastique. In : *Choix d'études linguistiques et celtiques*. Paris : Klincksieck, p. 64-79.

Ziff, P. 1977. « About proper Names ». *Mind*, vol. 86, p. 319-332.



© *Synergies Algérie*, n° 32, Année 2024.

Revue du GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42690100x>

Bibliothèque nationale de France - Décembre 2024 -

Éléments sous droits d'auteur. Politique éditoriale consultable sur le site :

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/synergies-algerie>

